

# Recueil Dalloz

> hebdomadaire  
189<sup>e</sup> année  
23 mai 2013  
n° 18 / 7555<sup>e</sup>  
pages 1201 à 1264

CHRONIQUE / Travail-Distribution  
Faut-il brûler le droit de la distribution ?  
> Daniel Mainguy

1222

## ÉDITO

1201 La cause à l'arrêt!, *Félix Rome*

## ACTUALITÉS

- 1205 Courtier en noms de domaine : responsabilité à l'égard des tiers  
1207 Opération d'initié : prise en compte des *credit default swaps* (CDS)  
1212 Procureur de la République financier : présentation du projet de loi organique  
1216 Alimentation artificielle : qualification de soin ou de traitement

## POINTS DE VUE

- 1219 La censure constitutionnelle de la correctionnalisation judiciaire : une occasion manquée...,  
*Mikaël Benillouche*  
1221 Les travailleurs détenus, des agents publics?, *Serge Slama*

## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1232 Chronique: Une menace de perte du judiciaire, *Christian Atias*  
1235 Panorama: Droit et genre, *REGINE (Recherches et études sur le genre et les inégalités dans les normes en Europe)*  
1249 Notes: Conditions procédurales de l'action en revendication du bailleur de meuble en cas de procédure collective, *note sous Com. 12 mars 2013, Pauline Pailler*  
1253 Toute caution mérite réflexion : passage en revue de moyens de désengagement inefficaces, *note sous Com. 5 févr. 2013, Aurélien Molière*  
1258 Imputation de la rente accident du travail : le divorce entre le Conseil d'Etat et la Cour de cassation est consommé, *note sous CE 8 mars 2013, Stéphanie Porchy-Simon*

## ENTRETIEN

- 1264 Pascale Deumier - Rapport sur la lutte contre l'inflation législative : enjeux et portée?

DAJLOZ

321318

917829931213186

# Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux  
75685 PARIS CEDEX 14  
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66  
Fax 01 40 64 54 66  
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,  
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,  
SYLVIE FAYE

CONSEIL SCIENTIFIQUE  
Jean BARTHELEMY, Pascale DEUMIER  
Denis MAZEAUD, Philippe MERLE  
et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE  
Bénédictte FAUVARQUE-COSSON

## EDITION

Philippe WEISS (5357) - Directeur de l'édition

## REDACTION

### • DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef  
Sabrina LAVRIC (5356)\* Rédactrice en chef adjointe

### • REDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

### • CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Commerce électronique: Cédric MANARA

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Propriété intellectuelle: Jeanne DALEAU

Société et marché financier: Alain LIENHARD

### • EDITION - REALISATION

#### Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Florine LHUILLIER (5363)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique: Patrick VERDON (5448)

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

## ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Christophe CHEVALLEY

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Marie-Hélène TYLMAN, Responsable

Tél: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 398 € HT (406,36 € TTC)

Etranger: 464 € HT

Prix au numéro: 19,40 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1012 T 82206

JOUVE, 733, rue St Léonard BP3

53101 Mayenne cedex

Dépôt légal - Mai 2013

## Editions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3956040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14<sup>e</sup>

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

Ce numéro contient un encart broché  
Recueil/Dalloz Avocats  
et un encart jeté « marque-page » Juris art



ÉDITO par Félix Rome

1201 La cause à l'arrêt!

1204

## DROIT DES AFFAIRES

### Banque-Crédit-Garantie

Comptes bancaires (transparence  
et comparabilité des frais):  
proposition de directive

### Commerce électronique

Courtier en noms de domaine:  
responsabilité à l'égard des tiers,  
Paris, 17 avr. 2013

### Propriété intellectuelle

« Exception culturelle à l'ère  
du numérique »: remise du rapport Lescure

### Société et marché financier

Opération d'initié: prise en compte  
des credit default swaps (CDS),  
Autorité des marchés financiers, 9 avr. 2013

1208

## DROIT CIVIL

### Famille-Personne-Succession

Contribution aux charges du mariage:  
clause de répartition et logement de la  
famille, Civ. 1<sup>re</sup>, 15 mai 2013

Contestation de filiation: reconnaissance de  
paternité mensongère, Civ. 1<sup>re</sup>, 15 mai 2013

Avancement d'hoirie et rapport successoral:  
prescription des dettes, Civ. 1<sup>re</sup>, 15 mai 2013

Divorce: terme de la créance de pension  
alimentaire allouée pendant la procédure,  
Civ. 1<sup>re</sup>, 15 mai 2013

Succession: indemnité d'occupation privative  
d'un immeuble, Civ. 1<sup>re</sup>, 15 mai 2013

Nationalité: acte irrégulier  
de reconnaissance de paternité,  
Civ. 1<sup>re</sup>, 15 mai 2013

1210

## DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

### Droit européen

Liberté et sûreté: usage de la justice pénale  
à visée politique, CEDH 30 avr. 2013

## Droit international

Pacte international relatif aux droits  
économiques, sociaux et culturels:  
entrée en vigueur du Protocole facultatif

1212

## DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

### Droit pénal

Lutte contre les violences à l'égard des  
femmes: ratification de la Convention

### Procédure pénale

Procureur de la République financier:  
présentation du projet de loi organique

1214

## DROIT PUBLIC

### Droit administratif

Session parlementaire:  
bilan d'étape et perspective  
Rétention administrative: moment d'exercice  
des droits garantis, Civ. 1<sup>re</sup>, 15 mai 2013

Rétention administrative:  
prolongation suivant une garde à vue,  
Civ. 1<sup>re</sup>, 15 mai 2013

Sections de commune (modernisation):  
adoption définitive de la proposition de loi

### Fiscalité

Taxe sur les logements vacants:  
extension du champ d'application

### Santé publique

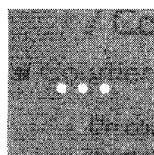
Alimentation artificielle:  
qualification de soin ou de traitement,  
TA Châlons-en-Champagne, 11 mai 2013

1217

## DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

### Droit du travail

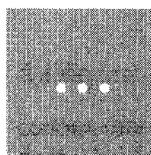
Conférences sociales: bilan de la première  
et préparation de la deuxième  
Déblocage exceptionnel de la participation:  
adoption du texte par l'Assemblée nationale



## POINT DE VUE

1219

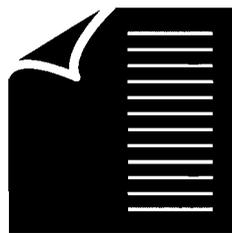
La censure constitutionnelle de la correctionnalisation judiciaire: une occasion manquée...  
par Mikaël Benillouche



## POINT DE VUE

1221

Les travailleurs détenus, des agents publics ?  
par Serge Slama



## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

### CHRONIQUES

1222

Faut-il brûler le droit de la distribution ?  
par Daniel Mainguy

1232

Une menace de perte du judiciaire  
par Christian Atias

### PANORAMA

1235

Droit et genre  
janvier 2012 - décembre 2012  
par REGINE (Recherches et études sur le genre  
et les inégalités dans les normes en Europe)

### NOTES

1249

Conditions procédurales de l'action en revendication  
du bailleur de meuble en cas de procédure collective,  
note sous Com. 12 mars 2013  
par Pauline Pailler

1253

Toute caution mérite réflexion: passage en revue de  
moyens de désengagement inefficaces,  
note sous Com. 5 févr. 2013  
par Aurélien Molière

1258

Imputation de la rente accident du travail: le divorce  
entre le Conseil d'Etat et la Cour de cassation est  
consommé, note sous CE 8 mars 2013  
par Stéphanie Porchy-Simon



## ENTRETIEN

1264

Pascale Deumier - Rapport sur la lutte contre l'inflation législative: enjeux et portée ?

### À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction.

Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), soit à Sabrina Lavric (s.lavric@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes: pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises); pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page); pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises).